

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace (CE-EAE) en 2026

NOR : ARML2526369V

1. Nature des concours

Dans le cadre de l'admission à l'École de l'air et de l'espace (EAE), les concours suivants sont organisés en 2026 :

1.1. Concours sur titres ouverts aux candidats et candidates titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 :

- un concours licence option « sciences » donnant accès au corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air ;
- un concours licence option « sciences politiques » donnant accès au corps des officiers de l'air et des officiers des bases de l'air.

1.2. Concours sur titres ouvert aux candidats et candidates titulaires d'un diplôme conférant un grade de master mentionné aux articles D. 612-34 et D. 612-35 du code de l'éducation ou titre reconnu équivalent par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou d'un titre d'ingénieur diplômé délivré dans les conditions fixées par l'article L. 642-1 du code de l'éducation ou tout diplôme ou titre reconnu de niveau 7 par le ministère de l'enseignement supérieur :

- un concours sur titres donnant accès au corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.

2. Conditions à remplir

- être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique (en cas de « double nationalité », le préciser) ;
- être titulaire d'un des diplômes cités au point 1. du présent avis de concours, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année d'admission à l'EAE ;
- conditions d'âge :
 - être âgé de dix-sept ans au moins à la date du recrutement ;
 - être né après le 31 décembre 2003 pour les concours cités au point 1.1. du présent avis de concours ;
 - être né après le 31 décembre 2000 pour le concours cité au point 1.2. du présent avis de concours ;
- l'attention des candidats et des candidates est particulièrement attirée sur les dispositions suivantes :
 - les conditions de recrutement sont définies par l'article L. 4132-1 du code de la défense et par le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air ;
 - nul ne peut se présenter plus de trois fois au même concours, conformément à l'article 6.2 du décret du 12 septembre 2008 précité ;
 - avoir satisfait aux obligations du code du service national, conformément à l'article 7 du décret du 12 septembre 2008 précité ;
 - remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats et candidates par l'arrêté du 12 février 2021 modifié relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air et de l'espace.

Tout candidat ou candidate fera l'objet d'une enquête de sécurité, destinée à établir qu'il n'y a pas de contre-indication, notamment en matière de sécurité nationale et de sûreté de l'Etat, pour l'exercice des fonctions d'officier au sein de l'armée de l'air et de l'espace.

Les résultats de cette enquête sont communiqués au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace qui décide des suites à donner à la candidature ou à l'intégration si les résultats de cette enquête ne sont pas parvenus avant l'admission.

3. *Inscription aux concours*

Les inscriptions auront lieu via la page dédiée à chacun des concours sur le site internet de l'EAE (<https://www.ecole-air-espace.fr/la-formation-de-lofficier-aviateur/les-concours-externes/>) selon le calendrier ci-dessous :

- concours sur titres grade Master ou autres titres équivalents :
 - du mardi 7 octobre, 9 heures, au vendredi 21 novembre 2025, 12 heures (heure métropole) ;
- concours sur titres licence ou autres titres équivalents option « sciences politiques » :
 - du mardi 28 octobre, 9 heures, au lundi 15 décembre 2025, 12 heures (heure métropole) ;
- concours sur titres licence ou autres titres équivalents option « sciences » :
 - du mardi 9 décembre 2025, 9 heures, au vendredi 30 janvier 2026, 12 heures (heure métropole).

Les notices par concours précisant les conditions d'organisation et de déroulement des concours ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves seront consultables et téléchargeables sur le site de l'EAE.

4. *Nombre de places offertes*

Le nombre de places offertes par concours et par corps d'officiers sera précisé par arrêté publié au *Journal officiel* de la République française disponible sur le site de l'EAE.

5. *Renseignements complémentaires*

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la division « examens sélections et concours » de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace :

- Téléphone : 02-45-34-36-54 ou 02-45-34-32-00 poste 25336 ;
Courriel : drhaae-concours-officiers.contact.fct@intradef.gouv.fr